

Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 3 (1914)

Heft: 10

Rubrik: Concours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SUISSE.

Berne. Tunnel du Simplon.

La direction générale des C. F. F. demande au conseil d'administration un crédit de fr. 1.960.000. — pour la construction d'une nouvelle usine électrique pour le tunnel du Simplon. Les installations existantes n'offrant pas une garantie suffisante de durée pour une exploitation assurée et rationnelle, une augmentation des sources d'énergie est devenue nécessaire. Cette usine sera construite à l'extrémité nord du tunnel.

Genève. Maisons ouvrières.

Le conseil municipal a décidé qu'une somme de fr. 1.230.000 provenant du legs Galland serait employée à la construction de logements ouvriers à bon marché.

Lausanne. Sanatorium.

Le grand industriel belge *Solvay*, qui avait été traité avec succès par le Dr Bourget de Lausanne mort récemment, a fait en mémoire de celui-ci au canton de Vaud une importante donation. Le Dr Bourget avait exprimé dès longtemps le désir de créer un pavillon pour le traitement des tuberculeux, en relation avec l'hôpital cantonal à Lausanne. M. Solvay, pour faciliter la réalisation de ce vœu, a remis au conseil d'Etat vaudois un chèque de fr. 100.000. La seule condition qu'il ait posée est que la construction de cet établissement qui doit porter le nom de « pavillon Bourget » soit commencée avant dix-huit mois.

Neuchâtel. Usine électrique.

L'usine électrique que la ville de Neuchâtel élève aux Prés-du-Chanet va être terminée sous peu. Elle sera livrée à l'exploitation en juin prochain.

Spiez. Réfection de clocher.

La commune de Spiez va refaire à neuf le clocher de son église. Plusieurs architectes ont été consultés. Ce travail coûtera environ fr. 5000.

Zurich. Assemblée des contrôleurs d'échafaudages.

Les contrôleurs d'échafaudages de la Suisse ainsi que des membres des commissions de construction de diverses villes suisses étaient assemblés dernièrement à Zurich. Bâle, Oerlikon, Rorschach et Zurich étaient représentés par des membres de leurs autorités de construction. Le président M. *Hungerbühler* de Zurich référé sur le développement du contrôle des échafaudages en Suisse. Des intéressants renseignements communiqués, il ressort que Zurich a ouvert la marche dans ce domaine et qu'il possède maintenant le meilleur règlement sur le contrôle des échafaudages et la protection des ouvriers du bâtiment. Il a été constaté que, à l'exception du fonctionnaire lucernois, aucun contrôleur n'est assuré contre les accidents pour une somme supérieure à fr. 6000. Les Zuricois demandent à leurs autorités de porter cette assurance à fr. 20.000. Cette mesure ayant peu de chance d'être introduite pour tous les membres de l'organisation, a trouvé peu d'appui dans la discussion.

Le représentant bernois croit qu'on obtiendrait une diminution des risques d'accident: en mettant à la charge des sociétés d'assurances une partie des frais de contrôle des échafaudages.

L'assemblée ne prend pas de décision à ce sujet, mais cette proposition sera étudiée plus attentivement.

CONCOURS.

Bâle. Musée des Beaux-Arts.

Dans ses séances du 15 et du 16 avril le jury a décerné les prix suivants:

- Un prix de fr. 3000 au projet « Rundgang ». Architecte: *Emil Faesch* à Bâle.
- Un prix de fr. 3000 au projet « Cour d'honneur » de la société bâloise de construction. Architecte: *Hans Bernoulli, Robert Grüniger*.
- Un prix de fr. 2000 au projet « Jakob Burckhardt ». Architectes: *Bräm frères*, Zurich.
- Un prix de fr. 2000 au projet « Prado ». Architecte: *Albert Maurer* de Zurich, à Düsseldorf.
- Un prix de fr. 1000 au projet « Lällekenig ». Architecte: Prof. *Karl Moser* de l'agence *Curjel et Moser* à Zurich.
- Un prix de fr. 1000 au projet « Am Ring » III. Architecte: *Willy Meyer*, assistant à l'école polytechnique de Dresde.

Les plans sont exposés publiquement jusqu'au dimanche 3 mai dans le musée des arts industriels (Entrée Spalenvorstadt 2), les jours de semaine de 9 à 12 $\frac{1}{2}$ h. et de 1 $\frac{1}{2}$ à 5 h.; le dimanche de 10 à 12 $\frac{1}{2}$ h. et de 2 à 5 h.

Hôtel de ville de Soleure.

Le jury de ce concours a accordé les récompenses suivantes: A. Vieille Place.

1^{er} prix, fr. 1800. Projet n° 45. Devise: « Zweck und Form »; auteur: *Otto Salvisberg*, Berlin.

2^e prix, fr. 1400. Projet n° 12. Devise: « Heimisch »; auteur: *Fritz von Niederrhäusern* et collaborateur *André Strässle*, Olten.

3^e prix, fr. 1000. Projet n° 43. Devise: « Vom Marktplatz aus »; auteur: *Alfred Lanzrein* et collaborateur *Max Lutz*, Thoune.

Projet recommandé pour l'achat (fr. 800), n° 66. Devise: « 1^{er} avril ».

B. Emplacement devant la porte de Bâle. Pas de 1^{er} prix.

2^e prix a, fr. 3000. Projet n° 131. Devise: « Zweck und Form »; auteur: *O. Salvisberg*, Berlin.

2^e prix b, fr. 3000. Projet n° 127. Devise: « Vor dem Tore »; auteurs: *Frères Bräm*, Zurich.

3^e prix, fr. 1500. Projet n° 139. Devise: « Neustadt »; auteurs: *Joss et Klausner*, Berne.

Projet recommandé pour l'achat (fr. 500). Plan du projet n° 111. Devise: « Pisoni I ».

L'exposition des 113 projets présentés est ouverte au public dans la halle de gymnastique de l'école de *Hermesbühl*.

Pour ce qui concerne le choix de l'emplacement, le jury a décidé à l'unanimité de recommander la place devant la porte de Bâle et l'utilisation des projets n° 131 et 127 pour l'étude des plans d'exécution.